



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E121146

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2027

ÉDITÉ LE

31/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : 25 017 489

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 301340584

Siret : 301 340 584 07215

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 64870399

Assurance Responsabilité Civile :

ZURICH INSURANCE 7400044642

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : SAVELYS (AGENCE)

5 RUE DE LA CLAIE
49070 BEAUCOUZE

Téléphone : 02 41 22 99 77

Portable : 07 61 70 03 36

Fax :

Site Internet : <https://www.savelys.fr/>

E-mail : dtr4.homeservices@savelys.fr

Responsabilité légale :

RIVOAL SEBASTIEN PRÉSIDENT / BOURGEAIS MAUD DIRECTRICE GENERALE /
RIVOAL SEBASTIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 37

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/07/2026
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/09/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	17/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	03/07/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/07/2026
o Ventilation mécanique	29/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.